

Compte rendu du conseil municipal de Trédrez-Locquémeau du 28 juin 2021

Convocation en date du 21 juin 2021.

Le conseil municipal s'est réuni, le 28 juin 2021, à 18 h 30, sous la présidence de Monsieur Le Jeune, Maire, à la salle Louis Cado en raison des mesures sanitaires prises en période de Covid-19.

Présents : Joël LE JEUNE, Patrick JORAND, Mariannick LEBON, Elsa BRIAND, Joëlle BATLONGUE-LESPIELLE, Catherine MARSHALL, Cécile DUVAL-BLAIZE, Elise BUREAU, Françoise PERRIN, Frédéric PERREAU, Enora LE JEUNE.

Absents : Vincent Cadren (procuration Patrick JORAND), Jean-Michel VANDERPLANCKE (procuration Elsa BRIAND), Thierry MOREL (procuration Mariannick LEBON).

Secrétaire de séance : Catherine MARSHALL

Après avoir donné lecture du registre des délibérations de la séance du 20 mai 2021, Monsieur le Maire a informé le conseil que la plateforme Idelibre, gérée par Mégalis, pourra être utilisée à partir de septembre prochain pour la transmission des convocations et des pièces jointes du conseil municipal. L'utilisation de la plateforme permettra de sécuriser les échanges et de disposer d'accusés de réception. Les conseillers présents ont exprimé leur accord pour cette utilisation.

Monsieur Le Jeune a également donné les informations suivantes :

- L'ouverture des courts de tennis renouvés a eu lieu le 24 juin 2021.
- Le chantier du boulodrome est en cours de finalisation avec les entreprises. Les allées de boules seront fabriquées et installées par le service technique.
- Une journée « portes ouvertes » se tiendra le 3 juillet au centre nautique pour faire découvrir ses activités aux enfants, de 9h à 16h, sur inscription.
- La restauration du lavoir de Trédrez débutera en juillet.
- Les travaux pour la réparation de la fontaine de Kerdépot auront lieu en octobre.

Françoise Perrin a demandé si un système d'inscription pour l'utilisation des équipements sportifs, notamment les courts de tennis, serait mis en place. Elle s'est également interrogée sur la possibilité d'afficher un règlement pour les courts de tennis. Monsieur Le Jeune a répondu que différents systèmes de gestion ont été mis en place dans le passé, et s'étaient révélés trop contraignants sans permettre d'éviter les actes de vandalisme. Le choix de la collectivité est aujourd'hui de miser sur le civisme des usagers, avec une vigilance sur le respect des équipements : les courts de tennis sont désormais en accès libre. En cas de problème, une autre modalité de fonctionnement sera déterminée. Patrick Jorand a confirmé qu'un affichage serait mis en place, interdisant notamment l'accès aux vélos sur les courts, et que des racks à vélos seraient implantés à proximité.

Françoise Perrin a ensuite pris la parole au nom de l'opposition pour aborder la question de la sécurisation de la circulation piétonne sur la commune pendant la période estivale. Elle a suggéré la mise en place d'un marquage au sol au niveau de la maison de la pêche, et d'un radar pédagogique pour rappeler la zone 30 km/h. Monsieur Le Jeune a répondu que la question serait abordée en commission travaux, et que la question du stationnement est également problématique au niveau du port : la mise en place de panneaux et de marquage au sol est envisagée.

1- Désignation des jurés d'assises 2022

Trois personnes ont été désignées au tirage au sort pour la liste préparatoire des jurés d'assise. Leur identité sera transmise à la Préfecture.

2- Concession d'aménagement pour la réalisation de l'opération du lotissement de Min Gwenn.

Monsieur Le Jeune a donné connaissance au conseil des modalités définies par la convention de concession avec la Société Publique d'Aménagement Lannion-Trégor Aménagement pour le lotissement de Min Gwenn.

Françoise Perrin s'est interrogée sur différents points : l'intérêt de faire appel à la SPLA plutôt qu'à un opérateur privé pour l'opération du lotissement, la participation de la commune à l'investissement, et la garantie de 80% accordée par la commune à la SPLA sur l'emprunt contracté pour l'opération.

Monsieur Le Jeune a répondu que le passage par un opérateur public constitue un choix politique. Il permet d'abonder le budget du lotissement par une subvention communale de 155 047,77 € sur six ans, afin de proposer des lots à des prix attractifs. Cet investissement permet de renforcer la vitalité de la commune par l'accueil de nouveaux habitants. En parallèle, une subvention pourra être octroyée aux ménages primo-accédants avec la définition de critères : ce point fera l'objet d'une décision ultérieure du conseil.

Elise Bureau et Françoise Perrin ont fait remarquer qu'il n'y a pas de mention relative à la notion d'écoquartier ni aux espaces verts dans le projet de convention, ce à quoi Monsieur le Maire a répondu que le règlement du lotissement sera discuté le moment venu, et qu'une attention particulière sera en tout cas portée à l'artificialisation des sols, au maintien des talus et à la préservation des arbres remarquables.

Il a également précisé que le lotissement sera réalisé en 2 tranches, et comptera 11 logements sociaux.

Pierre Michalet a exprimé son souhait que la discussion autour de l'aménagement reste ouverte.

Elise Bureau a demandé ce que recouvre la taxe aménagement à taux renforcé. Monsieur Le Jeune a répondu que cette taxe, perçue par la commune et LTC, permet de financer les frais de gestion de l'urbanisme. Elle a également interrogé le conseil sur le fait que ce soit la commune qui avance les frais relatifs aux ouvrages électriques. Monsieur le Maire a expliqué que la commune étant adhérente au Syndicat Départemental d'Énergie, elle bénéficie de fonds de concours importants auxquels la SPLA, non adhérente, ne peut prétendre.

Mariannick Lebon a demandé comment se ferait la sélection des acquéreurs. Monsieur Le Jeune a précisé qu'une commission d'attribution serait constituée pour examiner les dossiers selon un règlement défini en lien avec la SPLA, dont les critères restent à déterminer (primo-accédants, résidence principale, ...).

La convention d'aménagement a été adoptée par 13 voix pour et 2 abstentions (Elise Bureau et Françoise Perrin, en raison de la participation financière de la commune).

3- Attribution des lots pour les marchés d'assurances pour la commune

Monsieur Le Jeune a exposé au conseil l'analyse des offres reçues en mairie suite à la consultation menée en lien avec le cabinet Arima, expert en assurances.

Le conseil, à l'unanimité, a retenu les compagnies d'assurance suivantes, pour des contrats d'une durée de 54 mois à compter du 1^{er} juillet 2021 et pour un montant total annuel de 11 458,97 € TTC:

LOT 1 : Dommages aux biens et risques annexes – PILLIOT - 3 329,21 € TTC.

LOT 2 : Responsabilité civile, protection juridique et fonctionnelle – SMACL 4 858,88 € TTC

LOT 3 : Véhicules à moteur, autocollaborateurs, bris de machine – SMACL – 3 270,88 € TTC

La forte réduction du montant des primes s'explique par la baisse de la sinistralité sur la commune ces dernières années. Le gain pour la commune s'élève à 9 897,61 € par an.

4- Centre nautique du Vorlenn : convention 2021 avec le centre nautique de Plestin-Les-Grèves

La convention nautique pour la saison estivale 2021 du centre nautique du Vorlenn a été adoptée à l'unanimité.

5- Centre nautique du Vorlenn : sollicitation du financement du Conseil Régional

La sollicitation de la 2^e phase du financement du centre nautique du Vorlenn dans le cadre de l'appel à projet «Projet Nautique Intégré» (PNI) de la Région Bretagne a été adoptée à l'unanimité. Tandis que la première phase du PNI concernait la réhabilitation du centre nautique, avec l'obtention d'une subvention d'un montant de 100 000 €, cette deuxième phase permettra l'acquisition de la flottille (dériveurs, catamarans et kayaks) et la rénovation des salles pédagogiques, avec un budget prévisionnel de 150 000 € et une subvention sollicitée de 50 000 €. Le conseil a également approuvé le lancement de la consultation concernant la flottille et la signature des marchés à intervenir pour un montant maximal de 80 000 €.

6- Rénovation de l'école

A l'unanimité, le conseil a approuvé le projet présenté par LTC, et a retenu Laab Fauquert et BIE conception pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation de l'école.

7- Dispositif cantine à un euro

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le dispositif «cantine à 1 euro» présenté par Mariannick Lebon, adjointe aux affaires sociales. Il permet aux communes éligibles et ayant mis en place une tarification sociale de bénéficier d'une subvention de l'Etat de l'ordre de 3 € pour chaque repas servi à 1 € aux enfants des familles les plus modestes.

8- Budget communal : décision modificative

Le conseil municipal a adopté à l'unanimité le virement de crédit du chapitre 022 « Dépenses imprévues » au chapitre 67, article 673 « Titres annulés », pour un montant de 1 107,85 €, afin de permettre l'annulation d'un titre passé en double en 2019.

9- Budget des pompes du port : décision modificative

Afin de procéder à l'annulation d'un titre concernant la facturation du gasoil, le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le virement de crédit d'un montant de 287,36 € du chapitre 60, article 6021, « Matières consommables » au chapitre 67, article 673 « Titres annulés ».

10- Convention pour l'appel à projet « socle numérique dans les écoles primaires »

Le conseil a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention permettant le versement d'un financement via l'appel à projets « socle numérique dans les écoles primaires » initié par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports dans le cadre du plan de relance. Cette subvention sera consacrée à l'acquisition d'équipement informatique, financés à 70 % et d'outils pédagogiques numériques, financés à 50 %, pour un montant prévisionnel de 10 500 € H.T.

11- Dénomination des rues de la commune

Monsieur le Maire a rappelé au conseil qu'une démarche de numérotation des rues est en cours. Il a proposé au conseil d'adopter plusieurs dénominations, dans un souci de clarification et de cohérence, qui feront l'objet d'arrêtés municipaux et seront transmis à la banque d'adressage nationale (IGN).

Les modifications suivantes ont été adoptées à l'unanimité :

- Sur la voie communale n°203, le « Chemin de Kervourdon » devient la « Voie Romaine », dans un souci de continuité de dénomination avec la voirie communale de Saint-Michel en Grève. Le lieu-dit « Kervourdon » conserve quant à lui sa dénomination.

- Sur la voie communale n°2, la portion allant du lieu-dit « Le Roudour » jusqu'au carrefour des quatre-chemins devient « Hent Meshir », du nom d'un terrain situé à proximité, et se différencie de la Route de Saint-Michel.
- L'impasse située à l'angle de la voie « Hent Traou ar Ros » est désormais nommée « Rue des poissonniers », en référence au métier exercé par certains habitants dans le passé. Ce nouveau nom de rue évite une modification de la numérotation de la rue Hent Traou ar Ros.
- L'appellation bretonne de la voie communale n°1, « Hent Sant Erwan », au bourg de Trédrez, est officialisée.

- Questions diverses

Monsieur Le Jeune a fait part au conseil du projet de réaliser l'éclairage intérieur des deux églises de la commune, afin de mettre en valeur leurs détails architecturaux. Il a précisé que l'architecte des bâtiments de France recommande de faire appel à un éclairagiste spécialisé, qui travaillera à partir de plans 3D réalisés par un géomètre.

Séance levée à 20h40.